




Informations de base	
<b>2004/0275(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Protection des obtentions végétales: adhésion de la Communauté à la Convention internationale, révisée à Genève le 19 mars 1991	
<b>Subject</b> 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture 3.50.16 Propriété industrielle, brevet européen et communautaire, dessin et modèle	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		DAUL Joseph (PPE-DE)	20/01/2005
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	03/02/2005
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	2662	2005-05-30	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Santé et sécurité alimentaire			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0798 	Résumé
26/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

16/03/2005	Vote en commission		Résumé
17/03/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0052/2005</a>	
10/05/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0161/2005</a>	Résumé
10/05/2005	Résultat du vote au parlement		
30/05/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		
22/07/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0275(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/6/25651

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0052/2005</a>	17/03/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0161/2005</a> JO C 092 20.04.2006, p. 0018-0060 E	10/05/2005	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2004)0798</a> 	16/12/2004	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Protection des obtentions végétales: adhésion de la Communauté à la Convention internationale, révisée à Genève le 19 mars 1991

2004/0275(CNS) - 30/05/2005 - Acte final

OBJECTIF : approuver l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, révisée à Genève le 19 mars 1991.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/523/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision approuvant l'adhésion de l'UE à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), relative à la reconnaissance au niveau international des droits de propriété intellectuelle des personnes qui ont créé, découvert ou mis au point une variété végétale.

La convention UPOV, adoptée à Genève le 19 mars 1991, accorde aux obtenteurs de nouvelles variétés végétales un droit de propriété exclusif, sur la base d'un ensemble de principes uniformes et clairement définis.

La Communauté versera, sur une base volontaire, cinq unités de contribution au budget annuel de l'UPOV, avec effet à compter de l'exercice budgétaire 2005.

## Protection des obtentions végétales: adhésion de la Communauté à la Convention internationale, révisée à Genève le 19 mars 1991

2004/0275(CNS) - 10/05/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Joseph DAUL (PPE/DE, FR) approuvant l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale pour la protection des obtentions végétales, par 568 voix pour, 17 contre et 8 abstentions.

## Protection des obtentions végétales: adhésion de la Communauté à la Convention internationale, révisée à Genève le 19 mars 1991

2004/0275(CNS) - 16/12/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : adhésion de la Communauté européenne à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (convention UPOV), révisée à Genève le 19 mars 1991.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la Commission européenne propose que la convention UPOV soit approuvée au nom de la Communauté en ce qui concerne les questions relevant de sa compétence. La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, adoptée à Genève le 19 mars 1991, accorde aux obtenteurs de nouvelles variétés végétales un droit de propriété exclusif, sur la base d'un ensemble de principes uniformes et clairement définis. Les activités de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) visent principalement à promouvoir l'harmonisation et la coopération internationales dans le domaine de la législation relative à la protection des variétés végétales. L'harmonisation est encouragée, premièrement, par des activités particulières, menées au sein de l'UPOV, qui débouchent sur des recommandations et des modèles de conventions et de formulaires et, deuxièmement, par le fait que l'UPOV sert de cadre pour des échanges de vues et le partage d'expériences. L'UPOV a établi un ensemble détaillé de principes généraux applicables à la conduite de l'examen des variétés végétales, qui sont également utilisés pour les inventaires nationaux et la certification des semences.